

DIOCÈSE DE NICOLET

Le diaconat permanent

« ... déposant son vêtement, il noua un linge à sa ceinture et commença à laver les pieds de ses disciples. » Jean 13,5

En quoi consiste le ministère diaconal?

Le ministère diaconal s'exerce dans le triple service de :

- ♦ la charité,
- ♦ la Parole de Dieu,
- ♦ la liturgie ou la prière communautaire.

1) Le service de la charité caractérise le rôle spécifique du diacre. En tout, le diacre « ... animé d'une charité sincère... » (prière d'ordination) consacre sa vie au service de ses sœurs et de ses frères, de préférence, les plus pauvres.

2) Il exerce le service de la Parole de Dieu qu'il proclame non seulement dans l'homélie, mais aussi par le témoignage de la fidélité à l'Évangile dans ses actes ou par son engagement.

3) Le diacre associe aux services de la charité et de la Parole, le service de la liturgie ou prière communautaire. Il exerce aussi son rôle de diacre dans la célébration de l'eucharistie, peut présider au baptême et, en l'absence de prêtre, exercer le rôle de témoin officiel du mariage ou des funérailles chrétiennes.

Dans l'exercice de son ministère, le diacre gardera à l'esprit, la soif d'imiter le Christ venu « pour servir et non pour être servi ».

Profil du diacre

Le diacre permanent est

un baptisé qui, à l'exemple du Christ serviteur

avec qui il entretient une relation personnelle intime et intense par la prière, la fréquentation des sacrements...

et à l'aide de l'Évangile

qu'il s'efforce d'incarner dans sa vie quotidienne,

consacre sa vie

officiellement au nom du Christ en Église de par son ordination,

au service du monde

que sont ses sœurs et ses frères, particulièrement les plus démunis, les marginaux, les plus pauvres...

en vue d'une mission reconnue

pour l'établissement du Royaume de Dieu dans le monde, royaume d'amour, de justice et de paix.

Quels sont les critères d'admission des candidats?

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec a déterminé certains critères d'accueil en vue du diaconat permanent :

- ♦ âge minimum pour l'ordination :
 - 35 ans pour les hommes mariés;
 - 25 ans pour les célibataires;
- ♦ avoir une bonne santé physique et psychologique;
- ♦ avoir atteint une maturité humaine et chrétienne;
- ♦ être reconnu et accepté, par la communauté, comme chrétien engagé, capable d'initiative, de travail en équipe, d'éveil de collaborateurs;
- ♦ capable de subvenir à ses besoins économiques par un emploi dans lequel il a fait preuve d'une certaine stabilité;
- ♦ si le candidat est marié :
 - le couple doit donner des signes de maturité et de stabilité;
 - l'épouse doit être en accord avec la démarche de son mari, être prête à suivre avec lui les rencontres de formation et à l'appuyer moralement dans son futur ministère.

Le candidat doit avoir la scolarité suffisante pour intégrer avec profit le contenu des rencontres de formation afin de pouvoir exercer convenablement son futur ministère.

Quelle formation est demandée aux candidats?

La préparation est normalement échelonnée sur **cinq à sept ans** et la première année en est une de discernement. La formation comporte ordinairement les éléments suivants :

- ♦ le certificat universitaire de premier cycle en théologie ou en pastorale(30 crédits)
- ♦ des rencontres diocésaines de formation.

Les thèmes principaux d'étude et de réflexion abordés dans les rencontres diocésaines sont :

- ♦ la vie de couple (3 rencontres)
- ♦ la relation à Dieu (3 rencontres)
- ♦ l'initiation à la Bible,
- ♦ le Christ,
- ♦ Évangélisation,
- ♦ les sacrements,
- ♦ l'animation pastorale,
- ♦ l'animation de groupe,
- ♦ le discernement.
- ♦ Maturité humaine et affective (2 rencontres)
- ♦ Homélie (2rencontres)
- ♦ Le OUI de l'épouse
- ♦ Le ministère diaconal
- ♦ Quelques cours facultatifs peuvent être proposés aux candidats selon son projet ou sa mission diaconale afin de l'aider à être bien outillé.

Certains de ces thèmes peuvent être sujet à changement et être adapté et actualiser aux changements de notre milieu et du monde.

La communauté diaconale se donne aussi des temps de ressourcement spirituel :

- ♦ une journée de récollection par année,(novembre de chaque année)
- ♦ une fin de semaine de ressourcement. (avril de chaque année)

Après son ordination, une éducation permanente lui sera proposée.

Diacre, pourquoi?

Le diacre a comme rôle d'animer le service dans l'Église, d'être signe du Christ-Serviteur pour le monde.

Il est là pour rappeler cette dimension fondamentale de la mission de l'Église : être attentif aux pauvres.

Le diacre qui, quotidiennement est proche des situations humaines, qu'elles soient familiales ou professionnelles, témoigne du service que le peuple de Dieu doit rendre aux humains.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le couple responsable diocésain du diaconat permanent du diocèse de Nicolet :

Diane Plante et Réal Proulx
2420, avenue des Galaxies
Bécancour (Québec) G9H 4K6

No tél. : 819 298-2443

Courriel : real.proulx@cgocable.ca

Procédures à suivre dans le cheminement vers le diaconat permanent Diocèse de Nicolet.

A) ÉVALUATIONS.

Pour chaque aspirant ou candidat, le comité diocésain du diaconat réalise deux évaluations par année, une en décembre et l'autre en juin.

Après chaque étape et l'évaluation, le couple responsable informe l'évêque des résultats.

B) LES ÉTAPES.

1) Démarche initiale et année de discernement.

- ◆ Celui qui se sent appelé intérieurement et interpellé par la communauté vers le diaconat, écrit à l'évêque pour lui exprimer son désir de cheminer vers le ministère diaconal.
- ◆ Si l'évêque accepte de donner suite à la demande, il transmet nom et adresse de l'aspirant au couple responsable du diaconat lequel :
 1. rencontre l'aspirant et lui fait remplir une demande officielle en vue du diaconat;
 2. procède à une enquête auprès des personnes qui le connaissent bien;
 3. présente les résultats confidentiels de l'enquête au comité diocésain;
 4. avec l'accord du comité, soumet sa recommandation à l'évêque.
- ◆ L'évêque informe l'aspirant et le couple responsable de sa décision.
- ◆ Si la décision est positive, le comité diocésain recommande à l'évêque, un couple (diacre et son épouse) pour accompagner le nouvel aspirant et son épouse dans leur discernement.
- ◆ Ensuite, l'évêque informe le couple accompagnateur et l'aspirant de sa décision.

2) Le rite d'accueil.

À la fin de sa deuxième année de discernement l'aspirant :

- ◆ demande à l'évêque d'être accueilli comme candidat au diaconat par une lettre écrite à la main; (deux ans est la nouvelle exigence dans notre diocèse)
- ◆ l'évêque transmet la demande au comité diocésain;
- ◆ le comité diocésain en fait le discernement lors de l'évaluation et informe l'évêque de ses conclusions;
- ◆ l'évêque informe l'aspirant de sa décision et de la date du rite de l'accueil s'il y a lieu. (peut se faire dans l'unité pastorale du futur candidat)

3) Ministères institués.

a) **Ministère de la Parole (lectorat)**

Au cours de la 4^e année de formation :

- ◆ le candidat demande à l'évêque de recevoir le ministère du lectorat par une lettre écrite à la main;
- ◆ l'évêque transmet la demande au comité diocésain;
- ◆ le comité diocésain en fait le discernement lors de l'évaluation qui suit la réception de la demande et informe l'évêque de ses conclusions;
- ◆ l'évêque informe le candidat et le comité de sa décision et de la date de l'institution de ce ministère s'il y a lieu. (se fait dans l'unité pastorale du candidat)

b) **Ministère de la prière communautaire et de l'Eucharistie (acolytat)**

Au cours de la 5^e année de formation :

- ◆ le candidat demande à l'évêque de recevoir le ministère de l'acolytat par une lettre écrite à la main;
- ◆ l'évêque transmet la demande au comité diocésain;
- ◆ le comité diocésain en fait le discernement lors de l'évaluation suivant la demande et informe l'évêque de ses conclusions;

- ♦ l'évêque informe le candidat et le comité de sa décision et de la date de l'institution de ce ministère s'il y a lieu. (se fait dans l'unité pastorale du candidat)

4) Projet diaconal et ordination.

Après l'acolytat, le candidat est invité à définir son projet diaconal qu'il aura eu soin de prier et discerner durant ses années de formation et à le présenter à l'évêque.

La présentation de ce projet doit être accompagné d'une lettre écrite à la main pour demander l'ordination. L'épouse devra, par la même occasion, écrire une lettre à la main manifestant son consentement à l'ordination de son époux.

- ♦ L'évêque transmet au comité diocésain la demande et le projet;
- ♦ Le comité diocésain analyse et évalue l'ensemble du cheminement du candidat incluant son projet;
- ♦ Il informe l'évêque du résultat de son discernement accompagné de sa recommandation à l'ordination s'il y a lieu;
- ♦ L'évêque informe le candidat et le comité de sa décision et de la date de l'ordination.

Si la décision est positive et que la demande est acceptée, un cérémoniaire aidera le candidat à se familiariser avec les fonctions liturgiques et à préparer le déroulement de son ordination.

** Si un arrêt de cheminement devait avoir lieu à n'importe lequel des étapes, un couple (diacre et son épouse) verra à accompagner le candidat dans la démarche d'arrêt.